

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Rapport de gestion et comptes financiers de la SEM de TINA pour l'exercice 2004

P. J. : 1 projet de délibération

La loi n° 83/597 du 7 juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) a instauré un rapprochement entre les SEML et les collectivités dont elles sont l'émanation. Ainsi la loi précitée stipule dans son article 8, que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration.

Cette obligation ayant été rendue applicable aux communes de Nouvelle-Calédonie, par la loi du 29 décembre 1990 modifiée, il est nécessaire de présenter le rapport de gestion de la SEM de TINA pour l'exercice 2004, comprenant un compte rendu d'activités et des états financiers.

I - RAPPORT D'ACTIVITE

Au terme de ce premier exercice qui suit la cession des actifs de la SEM de Tina à la Province Sud, les résultats de gestion restent déficitaires.

Le résultat net comptable enregistre une perte de 24 millions, après encaissement de l'apport en numéraire, de l'annuité de cession des actifs et d'une subvention de la Province Sud.

Au total, les pertes cumulées représentent 25 % du capital social.

Il y a eu un changement de méthode comptable concernant les charges à étaler sur cet exercice suite aux nouvelles normes comptables applicables rétroactivement depuis le 1er janvier 2005 (le solde des charges à étaler non amorti en début 2004 a été complètement amorti sur l'année, soit 27.5MFCCFP).

Si ce changement n'avait pas été appliqué, la perte de l'exercice aurait été réduite à 4.9 millions.

La nouvelle équipe managériale en place depuis juin 2004 a été chargée de produire un plan de restructuration de la société afin d'assurer dès 2005 les équilibres financiers indispensables à sa pérennité.

Un plan a été proposé aux actionnaires et accepté par les membres du conseil d'administration en novembre 2004. Ce plan affiche un équilibre des flux financiers sans toutefois assurer le développement pérenne de la société qui présente encore une capacité d'autofinancement négative. Des mesures complémentaires devront être prises.

Le chiffre d'affaires enregistre une baisse de 0.7 % sur l'exercice précédent, qui s'inscrit dans la tendance baissière des cinq derniers exercices.

Les cotisations des sociétaires représentent 53 % du chiffre d'affaires. Après avoir augmenté en 2003 de 11 %, elles fléchissent en 2004 pour s'élever à 46.5M F/CFP.

Le résultat de l'activité, bien que négatif (-24 millions en 2004 contre -66 millions en 2003), traduit les effets des premières mesures mises en place en fin d'exercice, notamment la redistribution de charges qui n'étaient pas du ressort de la SEM.

Les subventions accordées par la Province Sud couvrent les dépenses et portent les disponibilités à fin décembre 2004 à 16.6 millions contre 3.4 millions sur l'exercice précédent.

La location du golf d'un montant fixe annuel de 18.8M de F/CFP est compensée par l'annuité de remboursement d'un même montant de la dette que la SEM détient au titre de la cession des actifs à la Province Sud en 2003.

L'objectif principal de 2005 est donc d'équilibrer le résultat de l'activité.

II - RAPPORT FINANCIER

1/ Les données du bilan au 31 décembre 2004 :

ACTIF			PASSIF		
	Net 2004	2003		Net 2004	2003
Actif immobilisé	8 981 216	10 958 849	Capitaux propres	262 433 846	286 837 160
			Provisions		
Actif circulant	286 162 716	327 509 711	Dettes	32 667 276	76 447 455
Comptes de régul.		27 928 795	Comptes de régul.	42 810	3 112 740
TOTAL GENERAL	295 143 932	366 397 355	TOTAL GENERAL	295 143 932	366 397 355

2/ Détermination du résultat de l'exercice 2004 :

	2004	2003
Produits d'exploitation	148 113 329	92 733 706
Charges d'exploitation	165 789 770	207 593 445
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 17 676 441	-114 859 739
Produits financiers	550 164	110 254
Charges financières	183 863	3 113 813
RESULTAT FINANCIER	366 301	-3 003 559
Produits exceptionnels	5 570 181	1 365 692 136
Charges exceptionnelles	12 563 355	1 314 076 740
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 6 993 174	51 615 396
Impôts Sociétés	100 000	100 000
RESULTAT NET	- 24 403 314	- 66 347 902

Les comptes et bilan de l'exercice 2004 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 mai 2005.

Les comptes et rapports de la société sont mis à disposition des conseillers municipaux.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 février 2006

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six, le jeudi 16 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Mariannick BABE
		Gaël YANNO	M.	Patrick OLLIVAUD
		Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
	Mme	Anne LOSTE	M.	Heneliko TELEPINI
DATE DE CONVOCATION	M.	Michel VITTORI	Mme	Nicole FURIC
08.03.2006	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	MM.	Hervé GUEGAN
	Mme	Francine BEYNEY		Frédéric ANGLEVIEL
	Mme	Lysiane FLOTAT		Robert VAUTRIN
	Mme	Elisapeta TAOFIFENUA-SAKO		Jean-Pierre DELRIEU
	Mme	Martine JONES	Mme	Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Anne-Marie MESTRE	MM.	Michel BOYER
10.03.2006	M.	TRAN VAN HONG		Bernard HERPIN
	Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Marie-Josée GOMEZ
	M.	Jean WASMAN	Mme	Dominique COVA
	Mme	Françoise CORNU	MM.	Jean-Raymond POSTIC
	MM.	Pierre HENIN		Hamu WAHEO
		Charles ERIC		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM.	Pierre MARESCA	Mme	Christel BERGER
		Marc Kanyan CASE	Mme	Mireille LEVY
		Gérard VIGNES	Mme	Malia MAUGATEAU
Nombre de présents : 33	Mme	Jacqueline BROQUET	Mme	Sonia LAGARDE
Nombre de votants : 45 (12 procurations)	MM.	Laurent BONNEFOND	MM.	Christian HENIN
		André DUBOIS		Gérald CORTOT
	Mme	Unako Eliane IXECO	Mme	Isabelle OHLEN
	M.	Alfredo VARRA	Mlle	Isabelle CHAMPMOREAU

Monsieur Charles ERIC a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2006/395
approuvant le rapport de gestion et les comptes financiers de la SEM de TINA
pour l'exercice 2004

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 MARS
2006

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU l'article 8 de la loi modifiée n° 83-597 du 7 juillet 1983, relative aux sociétés d'économie mixte locales,

VU la loi modifiée n° 90-1247 du 29 décembre 1990 relative à la suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 11 janvier 1991,

VU les comptes et rapports de la société,

VU la note explicative de synthèse n° 2006/09 du 13 février 2006,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 22 février 2006,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sont approuvés le rapport sur la gestion ainsi que les comptes financiers de la Société d'Economie Mixte de TINA pour l'exercice 2004.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F.	-	1
AFFICHAGE	-	1